



Association Régie par la Loi du 1-7-1901,
enregistrée à la Préfecture de la Hte-Garonne le 4-2-1971 sous le
n°7567 SIRET n° 40027686100020 - APE n° 9312Z

Ligue Occitanie Ski Nautique et Wakeboard

Compte Rendu Conseil d'Administration

21 Septembre 2017

Prochaine réunion : le 14 Novembre 2017 à 18h30 au Play-Off à Blagnac



Association Régie par la Loi du 1-7-1901,
enregistrée à la Préfecture de la Hte-Garonne le 4-2-1971 sous le
n°7567 SIRET n° 40027686100020 - APE n° 9312Z

Préambule du Président

News du monde : Election d'un Mexicain à l'union internationale de Ski Nautique.

Remy fait part de ses visites lors de la saison 2017 à quasiment tous les clubs de la région Occitanie.

Il tient à féliciter l'organisation des championnats de Ligue à Moissac.

Un nouveau club fait son entrée au niveau de LOSNW : club de BRAM qui vient de s'affilier à la ligue.

Le bilan 2017 est très bon en termes de licence et bonne au point de vue de la gestion des finances.

1- Rencontre avec Clément Deprémonville

Des articles de presse ainsi qu'un certificat médical non respecté ont suscité des interrogations de la ligue envers Clément.

Celui-ci a justifié ces choix et agissements devant le Conseil d'administration.

Il n'a pas été notifié de faute en l'encontre de Clément à l'issue de ces justifications.

Sa charte compétiteur de la ligue Occitanie est donc validée et Clément se voit dans obligation de passer son diplôme de juge national Wakeboard

2- Charte Compétiteur de Yann Duffet

Un oubli dans la diffusion initiale a été constaté : ce qui explique l'envoi tardif de la Charte de Yann vers la ligue Occitanie.

Sa charte va être donc être signé par Remy Charrue, Président de la Ligue.

3- Paris 2024



Association Régie par la Loi du 1-7-1901,
enregistrée à la Préfecture de la Hte-Garonne le 4-2-1971 sous le
n°7567 SIRET n° 40027686100020 - APE n° 9312Z

5 Membres de La ligue Occitanie ont défilé place du Capitole le Vendredi 8 Septembre, à Toulouse pour soutenir les jeux de Paris 2014 en compagnie des autres Ligues Occitanie. Des remerciements envers Remy Charrue pour sa bonne présidence et des applaudissements pour les 1500 licenciés de LOSNW.

4- Concours Vidéo / Communication

Pour le concours vidéo, seulement le TNG et le Ski Club de La Péniche ont participé cette année.

Respectivement, les vidéos ont eu 2500 et 3500 vues sur la page Facebook de la ligue : ce qui est sans précédent pour la Ligue : le SCP gagne au nombre de like et le Jury souligne la qualité des 2 vidéos et attribue 300€ à chacun des clubs parmi les 600€, cadeaux et accessoires qui étaient en Jeu.

La ligue a gagné + de 100 « j'aime » dans l'année 2017 sur son Facebook. La communication a été suivie par Franck Besson qui a été extrêmement actif tous les jours de la saison sur l'ensemble des événements clubs et Ligue.

5- Conflit entre un club et ses adhérents : Camargue Paradise'

Demande en cours auprès du Président Remy Charrue d'aider à résoudre le conflit opposant Guillaume POMES gérant de Camargue Paradise' avec un groupe d'adhérents qui a proposé d'acheter une partie du plan d'eau.

La ligue va aider le club de ski à conserver cet emplacement.

Concernant ce même club, une subvention Ligue avait été versée mais non utilisée pour ce pourquoi elle avait été attribuée. En date du 1^{er} octobre, la ligue récupère 3500€.

6- Shows Nautiques

Le bocage doit renvoyer une facture pour le show nautique du Juin pour un montant de 1000€

Le SCP doit aussi renvoyer les factures numérotées pour son show nautique de début Septembre pour



Association Régie par la Loi du 1-7-1901,
enregistrée à la Préfecture de la Hte-Garonne le 4-2-1971 sous le
n°7567 SIRET n° 40027686100020 - APE n° 9312Z

un montant de 1000 €.

7- Examen des propositions de répartition du conventionnement FFSNW 2016

Une aide a été reçu en 2017 conventionnement FFSNW : 3215 € sera divisé 17 clubs, clubs à jour de leur cotisation exception de ce qui ne sont pas enregistré par la fédération : 190€ par club ;

Il faudra que chaque club produise une facture à la Ligue de 190€ pour détection de talent ou découverte Ski Nautique et / ou Babyski.

Le paiement de ces subventions de conventionnement reste bien évidemment soumis à la régularisation des « dettes » des clubs à la ligue.

8- Formation 2017-2018

La ligue soutient les initiatives de formation. A tous les clubs de remonter les formations dispensés ou à dispenser pour analyse de la ligue.

9- Sport Adapté : Aiguelèze le 26 septembre

La ligue Occitanie soutient cet évènement et met à disposition un BE non sans mal.

La journée est réussie grâce à Roger LAVILLE. Des articles de presse dont la Dépêche félicite l'initiative.

10- SITUATION FINANCIERE AU 18 SEPTEMBRE 2017

TRESORERIE compte courant 7962.18 €, Livret A 40720.72 €, Compte Titres 45.00 € soit un total de 48727.90 €

Trois chèques (565.00 € repas Jury Moissac, 256.60 € remboursement frais de déplacement Didier Roux à Barcarès et 600.00 € location TK Barcarès) n'ont pas encore été présentés à l'encaissement.

A l'issue de ces opérations d'encaissement, la réserve de trésorerie de la ligue sera de 47306€.



Association Régie par la Loi du 1-7-1901,
enregistrée à la Préfecture de la Hte-Garonne le 4-2-1971 sous le
n°7567 SIRET n° 40027686100020 - APE n° 9312Z

AFFILIATIONS ET LICENCES 2017 :

En ce qui concerne les ré-affiliations et le paiement des affiliations et des licences Dirigeants, le tableau suivant résume l'état au 18/09/2017 :

| | Noms - Numéro | Affiliation | PAIEMENT | PAIEMENT |
|----|--------------------|-------------|----------|---------------------|
| | | n | NT | 1 ^{ER} |
| 1 | BSN - 3105 | OUI | O | O |
| 2 | TNS - 3102 | OUI | O | O |
| 3 | Off Axis - 3110 | OUI | N | N |
| 4 | La Péniche - 3103 | OUI | O | O |
| 5 | La Saudrune - 3107 | OUI | O | O |
| 6 | SNB - 3106 | OUI | O | O |
| 7 | SNMCA - 3109 | OUI | O | O |
| 8 | PALAWAI - 3414 | OUI | O | N |
| 9 | LE PONANT - 3415 | OUI | O | O |
| 10 | CSN CARNON - 3417 | NON | N | N |
| 11 | FISE | OUI | N | N |
| 12 | BEZIER SKI NAUT. - | En cours | N | N |
| 13 | CAJARC - 4602 | OUI | O | O |
| 13 | CPSN - 4603 | OUI | O | N |
| 14 | LA RAVIEGE - 8101 | OUI | O | N |
| 15 | MOISSAC - 8201 | OUI | O | O |
| 16 | MERCUS - 0901 | OUI | O | O |
| 17 | CAMAR.PARADISE - | OUI | O | O |
| 18 | WAKE N'GERS - 3202 | OUI | O | Pas affilié en 2016 |
| 19 | BARCARES - 6601 | OUI | O | N |

La structure agréée A Wake (31101) a décidé de ne pas solliciter de renouvellement d'agrément en 2017 et la FFSNW en a été informée.

Malgré nos relances, le club affilié SNVA (3201) n'a pas donné signe de vie. A moins d'entamer une procédure de recouvrement, je pense que nous devrions devoir passer le solde de leurs licences 2016 en « pertes et profits » (472.20 €).

Au 18/09/2017 :

- Le club Off-Axis a réglé la totalité de ses licences 2016 pour un montant de 425 €.

- Les clubs Off-Axis, CNS Carnon, FISE et Béziers SN n'ont pas encore réglé le montant de leurs affiliations et de leurs licences dirigeants 2017.



Association Régie par la Loi du 1-7-1901,
enregistrée à la Préfecture de la Hte-Garonne le 4-2-1971 sous le
n°7567 SIRET n° 40027686100020 - APE n° 9312Z

- Les clubs Off Axis, Palawai, CNS Carnon, FISE, Béziers SN, CPSN 46, la Raviège et Barcarès n'ont pas réglé le premier acompte des licences 2017.

Ces situations génèrent un déficit de recettes de 3236.50 € pour LOSNW au moment où nous allons probablement recevoir de la FFSNW le deuxième tiers des licences 2017 à payer (30 % du montant du chiffre d'affaire des licences 2016 soit 9078.00 €).

SUBVENTIONS 2017 :

En ce qui concerne les demandes de subventions faites par LOSNW auprès de ses sponsors institutionnels :

- Nous avons obtenu du CNDS 2017 une subvention de 16000.00 € (27500.00 € demandés) répartie sur 2 renouvellements d'actions : formation 4000.00 € (6000.00 € demandés), responsable O. Constans et ETR 6000.00 € (7000.00 € demandés), responsable R. Charrue, Et 3 nouvelles actions : personnes en situation de handicap et accessibilité :

3000.00 € (6000.00 € demandés), responsable F. Besson, le sport au féminin

3000.00 € (4500.00 € demandés), responsable S. Catherine et sports nautiques et santé 0.00 € (4000.00 € demandés), responsable P. Dupont.
- L'absence de subvention pour cette dernière action vient de l'absence de programmation des journées « Sentez-vous Sport » remplacées par la mise en place de la plateforme « Pass Sentez-vous Sport » au niveau des clubs.
- Nous avons également sollicité la Région Occitanie au travers de la demande de subvention « SESAME » pour un montant global de 27900.00 € réparti en 3 actions : achat d'équipements (10000.00 €, responsables S. Catherine et R. Laverton), Accession au haut niveau (9900.00 €, responsable R. Charrue) et formation (8000.00 €, responsable O. Constans).
- Vous pouvez accéder au détail et au suivi des dossiers « SESAME » en suivant le lien :
<http://sesamesport.laregion.fr/sub//confirmation.sub?token=QKXpRqXMpA9UAaVI9v5Ite53v0BC5pVr3SFXrgAI> - rubrique « suivre mes dossiers ».

Vous pourrez constater qu'ils sont tous en cours de traitement.

CHAMPIONNATS DE LIGUE BATEAU :

- Abstraction faite du montant de la subvention de 1000.00 € faite au club de Moissac dans le cadre des appels à projet 2017 des clubs, le montant des dépenses engagées pour les Championnats de ligue bateau a été de 4918.96 € pour un montant de recettes de 1458.96 € soit une couverture des dépenses à hauteur de 30 %.



Association Régie par la Loi du 1-7-1901,
enregistrée à la Préfecture de la Hte-Garonne le 4-2-1971 sous le
n°7567 SIRET n° 40027686100020 - APE n° 9312Z

11- Last News : Les Championnat Inter-Ligue

Les Championnats inter-ligue 2017 ont eu le week-end au SNMCA à Muret.

Les champions de la LOSNW ont de très bons résultats :

- 2^{ème} en slalom
- 2^{ème} en figure
- 2^{ème} en combiné

Le Président souhaite particulièrement à remercier tous les athlètes et particulièrement le capitaine de l'équipe Occitanie Gérard Magana

Thierry PELOU
Secrétaire LOSNW



Association Régie par la Loi du 1-7-1901,
enregistrée à la Préfecture de la Hte-Garonne le 4-2-1971 sous le
n°7567 SIRET n° 40027686100020 - APE n° 9312Z

Annexe

Par rapport au budget prévisionnel de LOSNW ci-dessous, l'engagement budgétaire de LOSNW au 18/09/2017 se situe aux environs de 54 % en termes de Charges et de 83 % en termes de Produits.

Budget prévisionnel de LOSNW

Année 2017

| CHARGES | Montant | PRODUITS | Montant |
|---|--------------|---|--------------|
| CHARGES DIRECTES | | RESSOURCES DIRECTES | |
| 60 - Achats | 27150 | 70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services | 16500 |
| Prestations de services | 8350 | | |
| Achats matières et fournitures | 11100 | 74- Subventions d'exploitation | 41400 |
| Autres fournitures | 7700 | Etat : précisez le(s) ministère(s) sollicité(s) | |
| 61 - Services extérieurs | 2000 | - CNDS – Part territoriale – DRJSCS Occitanie | 27500 |
| Locations | 600 | - | |
| Entretien et réparation | 1100 | Région(s) : | 8000 |
| Assurance | 300 | - | |
| Documentation | | Département(s) : | |
| 62 - Autres services extérieurs | 38750 | - | |
| Rémunérations intermédiaires et honoraires | 4500 | Intercommunalité(s) : EPCI | |
| Publicité, publication | 550 | - | |
| Déplacements, missions | 33700 | Commune(s) : Noisy-le-Sec | |
| Services bancaires, autres | | - | |
| 63 - Impôts et taxes | 0 | Organismes sociaux (détailler) : | |
| Impôts et taxes sur rémunération, | | - | |
| Autres impôts et taxes | | - | |
| 64- Charges de personnel | 0 | Fonds européens | |
| Rémunération des personnels, | | L'agence de services et de paiement (ex CNASEA, emploi aidés) | |
| Charges sociales, | | Autres établissements publics | 5900 |
| Autres charges de personnel | | Autres privées | |
| 65- Autres charges de gestion courante | 15350 | 75 - Autres produits de gestion courante | 14200 |
| 66- Charges financières | 0 | Dont cotisations, dons manuels ou legs | 14200 |
| 67- Charges exceptionnelles | 0 | 76 - Produits financiers | 300 |
| | | 77 - Produits exceptionnels | 10850 |
| 68- Dotation aux amortissements | 0 | 78 - Reprises sur amortissements et provisions | |
| CHARGES INDIRECTES | | | |
| Charges fixes de fonctionnement | | | |
| Frais financiers | | | |
| Autres | | | |
| TOTAL DES CHARGES | 83250 | TOTAL DES PRODUITS | 83250 |



Association Régie par la Loi du 1-7-1901,
enregistrée à la Préfecture de la Hte-Garonne le 4-2-1971 sous le
n°7567 SIRET n° 40027686100020 - APE n° 9312Z

| CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES | | | |
|--|---------------|---|---------------|
| 86- Emplois des contributions volontaires en nature | 16900 | 87 - Contributions volontaires en nature | 16900 |
| Secours en nature | | Bénévolat | 16900 |
| Mise à disposition gratuite de biens et prestations | | Prestations en nature | |
| Personnel bénévole | 16900 | Dons en nature | |
| TOTAL | 100150 | TOTAL | 100150 |

Le montant des subventions représente 44 % du total des produits.